

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

TCHAD : Juste dire 'non' aux sacs plastiques

- Environnement -

Date de mise en ligne : mardi 30 novembre 2010

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

N'DJAMENA, 26 novembre 2010 (IRIN) - N'djamena jouit d'une caractéristique rare dans la région : les arbres qui bordent les rues de la capitale du Tchad ne sont pas couverts de sacs plastiques. Si vous achetez un produit dans un supermarché, le vendeur le laisse sur le comptoir pour que vous l'emmeniez et de nombreux clients mettent leurs achats dans les sacs réutilisables qu'on trouve partout sur les marchés.

Lorsque **Marie Thérèse Mbailemdana** a été nommée maire de **N'djamena** en janvier 2010, elle était déterminée à faire appliquer la loi de 1992 interdisant l'importation de sacs plastiques (appelés par leur nom arabe « léda »). Jusqu'alors, la loi n'était pas appliquée rigoureusement.

« Ce plastique rend la ville très sale & Vous voyez les plastiques accrochés aux murs, aux arbres. Ça détruit l'environnement. Quand le plastique rentre dans le sous-sol, il [reste pendant des siècles] & Si vous semez, ça ne peut pas germer. Si vous plantez un arbre là où il y a du plastique, l'arbre ne peut pas pousser », a-t-elle dit à IRIN.

Elle a commencé par rencontrer des chefs d'entreprise, des directeurs d'écoles et d'autres groupes pour discuter des moyens d'appliquer l'interdiction. Mais, selon Mme Mbailemdana, au début, les gens doutaient que la loi puisse être appliquée. Partout, des vendeurs utilisaient des sacs en plastique fin pour tout, que ce soit du pain, des bonbons ou un savon.

« Tout le monde disait que c'était impossible de faire interdire le léda à N'djamena. Tout le monde me disait, "Mais, Madame, ça c'est un rêve. Jamais vous ne pourrez interdire ça [ici]." J'ai dit : "Non, c'est possible. Il suffit de le vouloir" ».

Elle a demandé aux enseignants de sensibiliser leurs élèves et de leur dire de transmettre le message à leurs parents. Elle a ajouté que, lors d'émissions de radio, elle donnait son numéro de téléphone portable.

« Tous les gens qui ont cru en ce que je faisais nous signalaient & quand les gens cachaient le léda pour l'utiliser ».

À N'djamena, les personnes surprises avec des sacs plastiques reçoivent une amende de 50 000 à 300 000 francs CFA (105 à 630 dollars). *« Nous [surveillons] leurs boutiques pendant quelque temps ; on va même jusqu'à les [arrêter]. C'est peut-être dur, mais c'est le prix à payer ».*

« Des commerçants m'ont dit : "Madame & aucun maire [n'avait été aussi dur] avec nous" », a dit Mme Mbailemdana. *« Mais ils ont dit finalement qu'ils étaient contents parce que notre ville est belle ».*

D'autre part, les sacs plastiques ne sont pas rentables pour les commerçants. *« Même pour un produit qui coûte 50 francs CFA [0,10 dollar], les gens veulent un léda. Et chaque sac nous coûte 10 francs CFA »,* a dit Maïgari Bello, propriétaire d'une boutique dans la ville de Bongor, dans le sud du pays.

Une meilleure hygiène

Les habitants de la ville ont dit à IRIN qu'ils approuvaient la nouvelle loi, mais que le plus important était d'enseigner à la population à avoir une meilleure hygiène et à mieux gérer les ordures en général.

« Interdire l'utilisation de sacs plastiques est une bonne chose pour la propreté de la ville », a dit. *« Mais nous*

TCHAD : Juste dire 'non' aux sacs plastiques

devons avoir une bonne hygiène et faire plus attention à la façon dont nous jetons les choses ».

« L'interdiction des sacs plastiques est une bonne chose car cela contribue à l'assainissement de la ville, » a dit Mahamat Nour Dadj. « Mais il faut éduquer les gens, car c'est après utilisation [de toute chose] que le problème se pose. Si on jette tout n'importe comment, on revient à la case de départ. »

La maire a reconnu que des solutions alternatives n'avaient pas été complètement développées lorsque la loi a commencé à être appliquée rigoureusement, mais qu'elles apparaissaient peu à peu. *« Sincèrement, si on veut, on peut. La preuve en est qu'aujourd'hui, chacun a trouvé [une alternative aux sacs plastiques] ».*

Le sac de riz recyclé en est un exemple : avec quelques notions de couture, il est possible de fabriquer quatre sacs plus petits à partir de l'original.

Ines, une femme du marché de Dembé, à N'Djamena, qui ne se présente que par son prénom, portait un petit sac contenant son portefeuille et un sac réutilisable plus grand, plié à l'intérieur, pour faire ses emplettes.

« Au début, nous oublions souvent d'apporter nos propres sacs au marché, mais maintenant, nous sommes habitués ».

Les habitants des autres régions du Tchad n'ont par contre pas encore eu à s'y habituer. Les sacs plastiques noirs sont encore largement utilisés en dehors de la capitale et sont abandonnés partout. La maire a dit que dans d'autres villes commençaient à faire appliquer la loi, mais que cela prendrait du temps.

Le vendeur de Bongor, M. Bello, a dit, après avoir tendu à un client un sac plastique noir contenant ses achats, qu'il serait bon de mettre fin à cette habitude. *« Nous en avons marre. Ce sera meilleur pour tout le monde de se remettre à faire ce qu'on faisait avant l'apparition des lédas ».*

lire aussi sur mali.blogs.liberation.fr (04 novembre 2010) : [Ces petits sacs plastiques](#)

et sur inde.aujourduilemonde.com (08/04/2011) : [Les sachets plastique interdits pour de bon à New Delhi, par Claudine Terral](#)
